

District de l'Ain de Football

26 rue du Loup—01440 VIRIAT

Tél : 04.74.22.87.87

Email : district@ain.fff.fr - Site : <http://ain.fff.fr>



En raison des fêtes de fin d'année, le secrétariat du District
sera fermé du

Vendredi 24 Décembre 2021 à 13 H 30 au Mardi 4 Janvier 2022 à 9 H 00.



Clubs prenez note ! Messagerie ZIMBRA !

Le message qui a été transmis à tous les clubs et paru sur Footclubs et les sites Internet des instances est le suivant :

Le mot de passe de votre messagerie expirera vous obligeant ainsi à ressaisir, lors de votre connexion à votre espace de messagerie, un nouveau mot de passe de **12 caractères composé obligatoirement d'une majuscule, d'une minuscule, d'un chiffre, et d'une ponctuation**. Sa durée de vie sera de 90 jours maximum avec gestion de 3 historiques.

→ En général, c'est le caractère spécial qui est oublié (comme par exemple ! ou .)

TABLETTES

DOTATION DU DISTRICT DE L'AIN DE FOOTBALL

Comme annoncé lors de l'AG du 23 octobre 2021, les tablettes sont à disposition des clubs au secrétariat du District.

Les clubs sont priés de venir les chercher aux heures d'ouverture du Secrétariat.



COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DES ARBITRES DU 14.12.2021

Présents : CHABAUD Loïc - HERMANN Pierre – JARJAVAL Romain –KONTE Ibrahima – KRIMOU Abdeltif - TOUZANI Hamid.

Excusés : - FAVIER Pierre– FORGERON Kévin –
GUICHERD Olivier – STRIPPOLI Guillaume (tous les deux en visio-conférence).

Assiste : CURT Alexis

CERTIFICAT MEDICAL

VACHE Patrick : réponse faite.

MOKRANE Yvon : indisponibilité médicale du 30.11. au 15.12.2021 avec possibilité de prolongation.

COURRIERS ARBITRES

BEDJA Madjid : réponse faite.

PITOU Will : réponse faite. Le responsable des désignations prendra contact.

COURRIERS C DECELUBS

VALSERHÔNE GROUPEMENT JEUNES : relatif au comportement d'un arbitre.

LA COMMISSION ADRESSE SES SINCERES ET CHALEUREUSES CONDOLEANCES A SON COLLEGE LUDOVIC COCHET AINSI QU'À SA FAMILLE SUITE AU DECES DE SON PAPA.

INFORMATIONS

S'IL NE SE PASSE AUCUN INCIDENT AU COURS DU MATCH, IL EST INUTILE QUE LES ARBITRES ETABLISSENT UN RAPPORT.

EN CAS DE PROBLEME DE DESIGNATION, LES ARBITRES DOIVENT IMPERATIVEMENT S'ADRESSER DIRECTEMENT AU RESPONSABLE : HAMID TOUZANI.

LE CORRIGE DU QUESTIONNAIRE DE RENTREE EST CONSULTABLE SUR LE SITE DU DISTRICT.

LE QUESTIONNAIRE DE LA MI-SAISON EST DISPONIBLE SUR LE PV DU DISTRICT DU 09 DECEMBRE 2021 ET SERA ENVOYE AUX ARBITRES PAR COURRIEL.

Le Président,
Romain JARJAVAL

Le Secrétaire,
Pierre HERMANN

FORMATION INITIALE ARBITRE

La première formation initiale pour devenir arbitre officiel organisée par le District de l'Ain, sera organisée sur les dates suivantes (présence obligatoire sur les 3 jours) :

- Dimanche 09 Janvier 2022 sur la journée
- Samedi 15 Janvier 2022 sur la journée
- Samedi 22 Janvier 2022 sur la journée (examens théorique et pratique)

Les inscriptions sont à effectuer sur le lien suivant afin de compléter le dossier de candidature.

<https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/>

Tu es passionné de football ? Tu es sportif ? Tu veux devenir un directeur du jeu ? Inscris-toi dès maintenant !

QUESTIONNAIRE MI-SAISON ARBITRES

Comme les saisons précédentes, un second questionnaire pour les arbitres du DISTRICT DE L'AIN est à faire et sera comptabilisé dans le classement de fin de saison.

Il est en ligne dès ce jour, et sera à faire avant le Dimanche 09 Janvier 2022 à 23h59.

Celui-ci est à retrouver sur le lien suivant : <https://forms.gle/eXd9igAXBNF6fNFr7>

Un seul questionnaire pris en compte par arbitre (le premier enregistré).

COMMISSION FEMININE

Compétitions départementales U15F et Sénior F

Suite à des contrôles récents de feuilles de match, il s'avère que des équipes ne pratiquent pas dans les règles.

Nous vous rappelons ainsi les années de pratique autorisées dans les compétitions départementales (décidé avec les clubs lors de la Plénière Féminine de début de saison) :



- Championnat U15F : Sont autorisées à pratiquer des U15F (2007), des U14F (2008), **3 U13F (2009) et 1 U12F (2010)**
- Championnat Senior F : Sont autorisées à pratiquer des U18F (2004), **2 U17F (2005), 2 U16F (2006).**

Des sanctions seront prises à l'avenir en cas de nouvelles infractions au règlement.

Plan de Performance Fédéral U12F

Les joueuses U12F listées ci-dessous sont **convoquées le Mercredi 22 Décembre prochain à 9h15 à Saint Martin du Mont** pour une séance de perfectionnement dans le cadre du Plan de Performance Fédéral féminin.

<i>NOM</i>	<i>PRENOM</i>	<i>CLUB</i>
ADAM	ERINN	AS DORTAN LAVANCIA
COULON	ELLIE	FC BRESSE NORD
DAUJAT	ANAIS	FC VEYLE SAONE
KACEM	MARYAM	AS MONTREAL LA CLUSE
LACOUR	LISE	FC BRESSE NORD
PERSEGOL	MARY	ENT.S. VAL DE SAONE
POIRIER	ELINE	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
PONCET	JUSTINE	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
TEKIA	KALISSIA	FC CÔTIÈRE LUENAZ
VERNOUX	ELISA	ESSOR BRESSE SAONE
AMORIM	MANON	PLASTICS VALLEE FC
MORALES GONZALEZ	KEYLIA	PLASTICS VALLEE FC
CHARPIGNY	MANON	ESSOR BRESSE SAONE
RENOUD GRAPPIN	CLEMENTINE	ESSOR BRESSE SAONE
SORET	MAELYS	PLAINE REVERMONT FOOT
LAHMICI	SOFIA	CONCORDIA FC
NORDERA	LOLA	US VEYZIAT
CURNILLON	NINA	AS ATTIGNAT

Plan de Performance Fédéral U13F-U14F

Les joueuses U13F-U14F listées ci-dessous sont **convoquées le Mercredi 22 Décembre prochain à 13h45 à St Martin du Mont** pour une séance de perfectionnement dans le cadre du Plan de Performance Fédéral féminin.

U13F

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>CLUB</u>
BOUVARD	FLAVIE	CS LAGNIEU
BOUVIER	LUCIE	AS DORTAN LAVANCIA
GONCALVES	LOU	AS MONTREAL LA CLUSE
GONCALVES	NINON	AS MONTREAL LA CLUSE
GRIMONT	LEELOU	FC VEYLE SAONE
HERNANDEZ	JADE	ENT.S. VAL DE SAONE
LOISY MANDA ABEGA	LEE LY	GJ CENTRE DOMBES
MIALON BRIAS	FAUSTINE	AS MONTREAL LA CLUSE
PECHU	EUGENIE	ENT.S. REVERMONTAISE
PLANCON	CAMILLE	AS MONTREAL LA CLUSE
REVEL	MANON	AS HAUTECOURT ROMANECHÉ
SUDAN	ELISA	PLASTICS VALLEE FC
TAIBI	RIHANNA	CONCORDIA FC
BENOIT	LOUNA	ESSOR BRESSE SAONE
BENOIT	MAELLYS	ESSOR BRESSE SAONE
CLERC	MELINA	FC SERRIERES VILLEBOIS
DOS SANTOS	LISA	BRESSE FOOT 01
DEMANGEON VAYER	MAEVA	BRESSE FOOT 01

U14F

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>CLUB</u>
BEREZIAT	ROMANE	A.S. HAUTECOURT ROMANECHÉ
BERNARD	EMMA	ENT.S. REVERMONTAISE
BOULAY SUAU	SALOME	ESSOR BRESSE SAONE
BOULLY	ROMANE	BRESSE FOOT 01
DEMEUSOIS	JULIE	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
EL MOKADEM	HANNA	US ARBENT MARCHON
ESCOFFIER	EMILLIE	CLUB SPORTIF DE BELLEYSAN - SECTION FOOTBALL
GUERIN	VALENTINE	ENT.S. REVERMONTAISE
GUICHARDAN	HERMIONE	ESSOR BRESSE SAONE
LANCON	ANNA	ESSOR BRESSE SAONE
LAVANDEIRA	ANDREA	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
MENESSIER	BLANCHE	U.S. DES DOMBES
PANIER	ANAIS	EF SAONE BEAUJOLAIS
PERRIER	MARGOT	AS MONTREAL LA CLUSE
RIZZO	JULIA	A.S. MISERIEUX TREVOUX
ROMAN	INES	BRESSE FOOT 01
SCARAMOZZINO	NOEMIE	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
TREFCON	ANISSA	GJ CENTRE DOMBES
VION	LILOU	FC COTIERE LUENAZ

Futsal Féminin – 22 et 23 Janvier 2022

La commission Féminines organise **le week-end du 22 & 23 Janvier 2021** son traditionnel tournoi féminin **au gymnase de St Denis les Bourg**.

Au programme :

- **Samedi Matin** : Plateau Futsal U11F – convocation individuelle envoyée aux joueuses
- **Samedi Après-midi** : Tournoi U15F – inscription via le lien suivant : <https://forms.gle/RCKEWMp5vv5HEKGb8>
- **Dimanche Matin** : Tournoi U12F-U13F – convocation individuelle envoyée aux joueuses et inscription via le lien suivant pour les équipes : <https://forms.gle/RCKEWMp5vv5HEKGb8>
- **Dimanche Après-midi** : Tournoi Sénior F – inscription via le lien suivant : <https://forms.gle/RCKEWMp5vv5HEKGb8>

Pour toutes informations complémentaires, merci de contacter Thibault VALLET au 06.49.77.85.89

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

RAPPEL AUX CLUBS !

Article 42 – Arbitres – Arbitres assistants – Référénts en arbitrage

42.1) Les arbitres sont désignés par la commission de l'arbitrage du district.

En cas d'absence de celui-ci ou en cas de non-désignation, l'arbitre et les arbitres assistants sont désignés dans les conditions définies dans les paragraphes ci-après.

En cas de non-respect des conditions de désignations, le club plaignant doit émettre des réserves, sur la feuille de match, avant le début de la rencontre, selon les procédures en vigueur.

42.2) Le règlement des arbitres s'effectue à la mi-temps, dans le vestiaire, par le club recevant.

42.3) Si l'arbitre désigné est absent 15 mn après l'heure prévue pour le début de la partie, les équipes en présence doivent présenter chacune un arbitre majeur pour les matchs seniors. Le sort désigne celui qui dirige la partie. Ce dernier est considéré au même titre qu'un arbitre officiel.

Si un arbitre officiel, non désigné ce jour-là par la commission des arbitres et non "indisponible", se trouve sur le stade et ne fait pas partie des clubs en présence, il a priorité.

Dans ce cas, l'arbitre perçoit uniquement le montant des frais de fonctionnement selon les tarifs en vigueur.

42.4) En absence de désignation d'arbitre par la commission des arbitres (pour les catégories U15, U17, U19, Féminines à 11, Seniors) sauf en D5, les articles suivants sont appliqués.

42.5) En cas de match entre 2 clubs n'étant pas en règle avec le statut de l'arbitrage, c'est le tirage au sort (à la pièce) qui désigne le club devant arbitrer la partie.

42.6) En cas de match entre un club en règle avec le statut de l'arbitrage et un club en infraction avec ce même statut, c'est le club en règle avec le statut de l'arbitrage qui est désigné pour arbitrer la partie.

42.7) En cas de match entre 2 clubs en règle avec le statut de l'arbitrage, le match est arbitré par un représentant du club recevant.

42.8) En cas de match à rejouer pour faute technique d'arbitrage ou faute administrative des instances, les dépenses occasionnées par les déplacements des arbitres, délégués et équipe visiteuse sont prises en charge par les instances.

42.9) En D5, les rencontres seront arbitrées selon les possibilités en première phase et au premier niveau en deuxième phase selon l'article 42. En deuxième phase au deuxième niveau, les rencontres sont arbitrées par le club recevant en priorité, sauf si un arbitre officiel ou joueur exclu devant arbitrer est désigné.

42.10) Le dirigeant susceptible de remplir des fonctions d'arbitrage, dans quelque catégorie que ce soit, doit avoir fait valider le certificat médical figurant sur la demande de licence.

42.11) Tout arbitre désigné par la commission des arbitres (quel que soit le mode de convocation) n'honorant pas celle-ci et tout arbitre déclaré indisponible ne peut en aucun cas arbitrer une autre rencontre.

Réunion du 7 Décembre 2021

Présents : MM DELIANCE, GUTIERREZ, BOURDON, PELLET, BACONNET

Excusé : M. VERNAY

Courriers :

- de St Maurice de Gourdans portant réclamation sur le match Marboz 3/St Maurice de Gourdans 1
- de Bresse Nord portant réclamation sur le match U18 Bresse Nord 1/Bord de Veyle 2

*_*_*_*_*

Dossier n° 86

Match n° 23927497 : Ol. Buyatin 1/Attignat 1 – Seniors Féminines à 11 – du 05/12/2021

Courrier du club de Ol. Buyatin annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait

Score :

Attignat 1 : 3 buts / 3 points

Ol. Buyatin 1 : 0 but / - 1 point

Pas d'amende.

Dossier n° 87

Match n° 23927502 : Misérieux Trévoux 1/Ol. Buyatin 1 – Seniors Féminines à 11 – du 11/12/2021

Courrier de Ol. Buyatin annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

Score :

Misérieux Trévoux 1 : 3 buts / - 3 points

Ol. Buyatin 1 : 0 but / - 1 point

Pas d'amende.

Dossier n° 88

Match n° 23870087 : Misérieux Trévoux 5/Chaneins 1 – Seniors D5 poule D – du 11/12/2021

Courrier de Misérieux Trévoux 5 : 1^{er} forfait.

Score :

Chaneins 1 : 3 buts / 3 points

Misérieux Trévoux 5 : 0 but / - 1 point

Le club de Misérieux Trévoux est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 89

Match n° 24169398 : Centre Dombes 2/St Martin du Mont 2 – U15 D4 poule M – du 12/12/2021

Courrier de St Martin du Mont annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Centre Dombes 2 : 3 buts / 3 points

St Martin du Mont 2 : 0 but / - 1 point

Le club de St Martin du Mont est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 90

Match n° 23563723 : Côtière Luenaz 2/Dombes Bresse 3 – Seniors D4 poule C – du 05/12/2021

Réserve d'avant match du club de Dombes Bresse, mal formulée, manque notamment le nom et prénom de celui qui formule la réserve.

La réserve est donc requalifiée en réserve d'après match.

Réserve d'après match du club de Dombes Bresse portant sur le fait que l'équipe 2 de Côtière Luenaz a joué son match, alors que l'équipe 1 de Côtière Luenaz a vu son match annulé pour cause de terrain impraticable (par arrêté municipal).

Au vu de l'article 30.3 des Règlements Généraux du District qui dit :

« A domicile, aucune rencontre ne peut se jouer si une rencontre de niveau supérieur a été annulée, que ce soit sur le même terrain ou sur un autre terrain du club sous peine de match perdu par pénalité aux équipes concernées du club recevant ».

Par conséquent, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Côtière Luenaz 2.

Score :

Côtière Luenaz 2 : 0 but / 0 point

Dombes Bresse 3 : 0 but / 0 point

Dossier transmis à la commission compétente pour homologation.

Le club de Côtière Luenaz est redevable de la somme de 49 €uros au District pour frais de dossier.

Dossier n° 91

Match n° 23556500 : Marboz 3/St Maurice de Gourdans 1 – Seniors D3 poule C – du 12/12/21

Réserve d'avant match de St Maurice de Gourdans sur les équiépiers premiers.

La réserve est « mal motivée » et « mal formulée ».

L'article 49.4 des Règlements Généraux du District précise le « contenu et la mise en forme d'une réserve ainsi que leur transformation ».

La commission juge la réserve irrecevable et par conséquent maintient le score acquis sur le terrain.

Le club de St Maurice de Gourdans est redevable de la somme de 49 €uros au District pour frais de dossier.

Dossier n° 92

Match n° 23563843 : Chazey Bons 1/CS Belley 2 – Seniors D4 poule B – du 21/11/2021

Réserve d'après match du CS Belley portant sur la désignation de l'arbitre de la rencontre.

Réserve recevable.

En absence de désignation d'arbitre par la Commission des Arbitres et en cas de match entre un club en règle et un club en infraction au statut de l'arbitrage, c'est le club en règle qui doit arbitrer : article 42.6 des Règlements Généraux du District.

Après vérification, le club de CS Belley est en règle et le club de Chazey Bons en infraction au statut de l'arbitrage.

De ce fait, c'est le club de CS Belley qui aurait dû arbitrer la partie.

Suite au rapport demandé au club de Chazey Bons lui demandant de préciser à la commission sur la désignation de l'arbitre, il s'avère que celui-ci, Mr LAHJAB Houcine, licence n° 2548634708, n'est pas licencié pour la saison 2021/2022.

En conséquence, la commission décide :

- match perdu par pénalité à l'équipe de Chazey Bons pour infraction aux modalités de désignation de l'arbitre.

- amende de 55 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Score :

Chazey Bons 1 : 0 but / 0 point

CS Belley 2 : 2 buts / 0 point

Le club de Chazey Bons est redevable également de la somme de 49 €uros au District pour frais de dossier.

Dossier transmis à la commission compétente pour homologation et à la commission Prévention.

SPORTIVE SENIORS

Réunion du 14 décembre 2021

Courriers :

Terrains impraticables pour les 11-12 décembre :

Injoux Génissiat Fc ; Fareins Saône Vallée, Côt. Meximieux Villieu (terrain de VILLIEU)

Avec arrêté municipal :

Veyziat Us – Nantua Us (terrain de VEYZIAT) ; Dombes Bresse Fc (terrains CHATILLON sur CHALARONNE ; ST TRIVIER sur MOIGNANS ; NEUVILLE les DAMES 1 seul match) ; St Maurice de Gourdans Fc ; Izernore Us ; Côt. Meximieux Villieu (terrain de MEXIMIEUX) ; Valserine Fc ; Belley Cs ; St Denis les Bourg Ol. ; Culoz Grd Colombier Us ; Valromey Cs ; Bellegarde Co ; Nurieux Volognat Fc ; Chazey Bons As ; Artemare Fc.

Misérieux Trévoux : proposition **inversion rencontre** D2 poule A du 12 décembre.

St Denis Ambutrix Fc : accord pour inversion rencontre D2 poule A du 12/12 à **TREVOUX 14h30 (J23 inversée)**.

Arbent Marchon Us : rencontre D4 poule A dimanche 19 décembre à **14h30**.

Feillens Us : rencontre D43 poule A du 19 décembre à **15h00**.

St Denis les Bourg Ol. : accord pour rencontre D3 poule A à 15h00.

Bourg Fo : demande pour inversion rencontre D4 poule A du samedi 18 décembre.

Injoux Génissiat Fc : pas possible pour jouer le samedi D4 poule A.

Pour D1 à D4 journées de récupération 19 décembre.

En D1 la rencontre **Bourg Fo 1 – Ol. Rives de l'Ain 1** non jouée le 28/11 est reprogrammée **le 19/12**.

Nantua Us – Plaine Tonique Fc 1 non jouée le 5/12 est reprogrammée **le 19/12**.

En D2 p. A la rencontre **Côt. Luénaz Fc 1 – Attignat As 1** non jouée le 5/12 est reprogrammée **le 19/12**

Bellegarde Co 1 – Bagé As 1 non jouée **le 12/12** est reprogrammée **le 19/12**.

En D2 p.B la rencontre **Ambronay St J.Vx 1 – Bresse Foot01 1** non jouée le 5/12 est reprog. **le 19/12**.

Izernore Us 1 – St Laurent As 1 non jouée **le 12/12** est reprogrammée **le 19/12**.

En D3 poule A la rencontre

Bas Bugey Rhône 1 – Misérieux Trévoux As 4 non jouées le 5/12 est reprogrammée **le 19/12 à 14h30**

Feillens Us 3 – St Denis les Bourg Ol. 1 est reprogrammée **le 19/12 à 15h00**.

En D3 p.B la rencontre **Dombes Fc 2 – Viriat Cs 3** non jouée le 5/12 est reprogrammée **le 19/12**

Nantua Us 2 – Chaveyriat As non jouée le 28/11 reprogrammée **le 19/12**

En D3 poule C les **3** rencontres non jouées le 5/12 sont reprogrammées **le 19/12**

En D4 poule A le match **Injoux Génissiat Fc 1 – Bourg Fo 1** non joué le 12/12 est reprogrammée **le 19/12**

En D4 poule A les **3** rencontres non jouées le 5/12 sont reprogrammées **le 19/12**

En D4 poule B les **2** rencontres non jouées le 5/12 sont reprogrammées **le 19/12**

En D4 poule C les **2** rencontres non jouées le 5/12 sont reprogrammées **le 19/12**

En D4 p.D la rencontre **St Laurent As 2 – Guéreins G.As 2** non jouée le 5/12 est reprogrammée **le 19/12**

Si problème de terrain trouver un repli ou inverser les rencontres

En D5

En poule A la rencontre **Buyatin Ol.2 – Culoz Grd Colombier Us 3** est reprogrammée **le 19 décembre**.

Poule A la journée 9 est reportée au [13 février](#) et la journée 10 dernière de la phase 1 [au 20 février 2022](#).

Poule B la rencontre **Ambronay St Jean Vx Es 2 – Bettant Js 1** non jouée le 5/12 est reprogrammée le **19/12**

Poule J les rencontres non jouées le **11 décembre** sont reprogrammées le **19/12**

Poule J reste **Nurieux Volog.Fc 2 – Veyziat Us 2** non jouée le 28/11 et le 5/12 à reprogrammer !

La dernière journée J10 de la phase 1, des poules concernées, est donc reportée au 19 décembre.

Vérifiez bien vos calendriers et l'utilisation de vos installations.

Pour la phase 2 voir règlement 21.2.5 (première phase 61 équipes

SPORTIVE JEUNES

Réunion du 14 décembre 2021

Courriers clubs :

U18 :

Veyle Saône Fc : rencontre D2 poule A du 18 décembre au complexe sportif de LAIZ synthétique
15h00.

Nantua Us : rencontre D3 poule E mercredi 15 décembre à **MONTREAL LA CLUSE 19h30.**

Montréal As : rencontre D3 poule E samedi 18 décembre à MONTREAL LA CLUSE **17h30.**

Dortan Lavancia As : rencontre D4 poule G samedi 18 décembre à **14h00.**

Veyziat Us : accord pour rencontre D4 poule G à **14h00.**

Fareins Saône Vallée : demande inversion rencontre D3 poule D.

Bressans Fc : accord pour inverser rencontre D3 poule D.

Essor Bresse Saône : rencontre D2 poule B samedi 18 décembre à **13h00** stade des Dimes à
FEILLENS.

Misérieux Trévoux As : accord pour rencontre D2 poule B à 13h00.

U15 :

Côt.Meximieux Villieu : rencontre D3 poule F du 12 décembre inversée.

FBBP01 – Bresse Tonic Foot : rencontre D4 poule J du 12 décembre inversée.

Veyle Vx Jonc Fc : rencontre D3 poule C le mercredi 15 décembre à 18h30.

Attignat As : accord pour rencontre U15 poule le mercredi 15 décembre.

Essor Bresse Saône : rencontre D4 poule I le mercredi 15 décembre à 15h00 terrain synthétique
de REPLONGES.

Bourg Fo : accord pour rencontre D4 poule I le mercredi 15 décembre.

Bresse Tonic Foot : rencontre D4 poule J le mercredi 15 décembre stade de la Huppe 14h30.

(journée reportée)

Bresse Tonic Foot : rencontre D4 poule K le mercredi 15 décembre stade de la Huppe 18h30.

Valromey Cs : demande pour inversion rencontre D4 poule G.

Bettant Js : accord pour inversion rencontre.

Programmation pour ce dimanche

En D3 poule F la dernière journée J5 de la phase 1 est reportée au **6 février2022.**

Sont reprogrammées ce dimanche **19 décembre** les rencontres **St Denis Ambutrix Fc 1 –**

Côt.Meximieux Villieu 2 et Ambérieu Fc 1 – Belley Cs 1

En D4 poule J-L-M la dernière journée J5 de la phase 1 est reportée au **6 février 2022.**

Sont reprogrammées ce dimanche 19 décembre

En poule J : **Dombes Bresse Fc 2 – Viriat Cs 2**

En poule L : **Arbent Marchon Us 2 – Grp Jeune Valserhône 3 et Veyziat Us 1 – Ent. Rives Ain Hautecourt 1**

En poule M : **St Denis les Bourg Ol. 1 – Centre Dombes Foot 2**

Les autres poules jouent la journée 5

Terrains impraticables voir Sportive Senior.

Vérifiez vos rencontres et l'utilisation de vos terrains.

Modifications :

Compétition :	U18	Poule :	D	N° de match :	24180238
Rencontre :	Fareins Saône Vallée 1 – Bressans Fc 1 <i>devient</i> Bressans Fc 1 – Fareins Saône Vallée 1				
Initialement prévu le :	18/12/2021	Heure :	15h00	Terrain :	Stade LP GEAOFFRAY à CHALEINS
Aura lieu le :	18/12/2021	Heure :	<u>13h30</u>	Terrain :	<u>Stade JN BOUVARD à POLLIAT</u>
Commentaire :	Accord des 2 clubs				

Compétition :	U15	Poule :	G	N° de match :	24145815
Rencontre :	Valromey Co Plateau 1 – Bettant Js 1 <i>devient</i> Bettant Js 1 – Valromey Co Plateau 1				
Initialement prévu le :	19/12/2021	Heure :	10h00	Terrain :	Stade des Aberreaux à HAUTEVILLE
Aura lieu le :	19/12/2021	Heure :	10h00	Terrain :	<u>Stade municipal à BETTANT</u>
Commentaire :	Accord des 2 clubs				

SPORTIVE FEMININES

Réunion du 14 décembre 2021

Bressans Fc : rencontre Senior à 8 poule A samedi 18 décembre au **stade JN BOUVARD à POLLIAT synthétique 20h30**.

FBBP01 : rencontre U15F du 11 décembre **inversée** se jouera à **TREVOUX** (journée 12 retour inversée)

Senior à 8 Poule A rencontres non jouées

Dombes Bresse Fc 1 – Bresse Foot01 2 du 4 décembre reprogrammée le 23 janvier 2022.

Thoissey Esvs 2 – Jassans Frans Foot 1 du 11 décembre reprogrammée le 30 janvier 2022.

Cormoz St Nizier Fc 1 – Hautecourt Romanèche As 1 du 11 décembre reprogrammée le 30 janvier 2022.

Senior à 8 Poule B rencontres non jouées

Belley Cs 1 – Bellegarde Co Fc 1 du 05 décembre reprogrammée le 23 janvier 2022.

Ent. Bas Buguey Rhône 1 – Lagnieu Cs 2 du 12 décembre reprogrammée le 23 janvier 2022.

Senior à 11 Poule A rencontres non jouées

Ambronay St Jean Vx Es 1 – Misérieux Trévoux As 1 du 5 décembre reprogrammée le 23 janvier 2022.

Ces rencontres devront obligatoirement être jouées au 31 janvier 2022.

COMMISSION TECHNIQUE JEUNES

04.74.22.87.81

FORMATIONS DE CADRES

TRIMESTRE 2 : DECEMBRE & JANVIER & FEVRIER

Module U13 : Samedi 12 Février et Dimanche 13 Février (JASSANS) – 4 Inscrits

Pré-inscriptions effectuées :

VALSERINE FOOTBALL CLUB

NUNES Filipe

FC MAS RILLIER

POURCHAIRE David

JASSANS FRANS FOOTBALL

CORBAT Laurent

VALEROU LOU Pablo

CCF1 : Mercredi 16 Février au Samedi 19 Février (District VIRIAT) – 17 Inscrits

Pré-inscriptions effectuées :

CONCORDIA BELLEGARDE FC

BELGACEM Hichem

O. SUD REVERMONT 01

MENDEZ COSTA Francisco

O. ST DENIS LES BOURG

JIMENEZ Yostin

FOOTBALL TROIS RIVIERES

BAS Alex

FC ST VULBAS PLAINE DE L'AIN

BOULLY Yvan

FC CANTON VINAY

GUEDADA Eddy

AS PARMELAN VILLAZ

WAGENAAR Pierre Mathieu

F. BOURG EN BRESSE PERONANS 01

BUELLET Nathan

CHAGNEUX Emmie

KRIMOU Abdeltif

MAKUMBUNDU Edyvanio

OURAGHI Kamil

JASSANS FRANS

GONCALVES Justine

FC DOMBES

MOSENGO Loïc Abdel

IAFRATE Stéphane

EVEIL DE LYON

AN Jun

FEUDJEU Modeste

DEVELOPPEMENT et ANIMATION des PRATIQUES

Futsal U13, U15 et U18

Inscription depuis le site du district (aucune inscription par mail) avant le 15 décembre.

INSCRIPTIONS FUTSAL

CLUBS	Catégorie U13			Catégorie U15			Catégorie U18		
	Bourg en Bresse 15 janvier 8h30 - 12h30	Coyzérat 23 janvier 8h30 - 12h30	29 Bâgé janvier 8h30 - 12h30	Bourg en Bresse 15 janvier 12h30 - 16h30	Coyzérat 23 janvier 12h30 - 16h30	29 Bâgé janvier 12h30 - 16h30	Bourg en Bresse 15 janvier 16h30 - 19h30	Coyzérat 23 janvier 16h30 - 19h30	29 Bâgé janvier 16h30 - 19h30
HAUTECOURT ROMANECHE		1						1	
PRIAY		1							
MARBOZ	1			1			1		
BOURG SUD	1			1			1		
SUD REVERMONT		1			1			1	
BOURG EN BRESSE PERONNAS 01	1								
LAGNIEU		1		1					
ARBENT MARCHON		1			1			1	
JASSANS FRANS	1			1					
ESSOR BRESSE SAONE						1			1
CENTRE DOMBES GJ		1			1			1	
VIRIAT					1			1	
PORTES DE L'AIN							1		
LE S...						1			
COTIER ENA...			1						1
BELL...		1			1			1	
LES BOURG	1						1		
BRESSE NORD			1						1
THOISSEY	1								
COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU		1							
BRESSE FOOT						1			1
PLASTICS VALLEE F.C.					1				
BERGES DU RHONE					1				
PLAINE REVERMONT FOOTBALL					1			1	
ATTIGNAT			1	1				1	
CHAMPAGNE	1				1				
MISERIEUX TREVoux			1			1	1		
ST DENIS AMBUTRIX F.C.	1				1				
MONTREAL							1		
AMBERIEU F.C.			1	1			1		
NANTUA			1	1			1		
FAREINS SAONE VALLEE FOOT			1			1			1
VALSERHONNE GJ			1	1					1
DOMBES BRESSE						1			1
BRESSANS FC						1			1
AIN SUD FOOT						1			
Total	10	10	10	10	10	9	8	8	8
Nbre maximum d'équipe	/ 10	/ 10	/ 10	/ 10	/ 10	/ 10	/ 8	/ 8	/ 8
Nbre de qualifié par site pour la finale dép.									
Créneau	RDV sur site 30 min avant			RDV sur site 30 min avant			RDV sur site 30 min avant		
Finale	le 05 février à Villars Les Dombes			le 05 février à Chatillon Sur Chalaronne			le 12 février à St Etienne du Bois		

Compétition
Annulée

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Vérifications décennales des terrains

- Stade Jean Ducroux de Fareins NNI 011570101
 - Classement en attente par la ligue. Modification à réaliser par le propriétaire de l'installation.
- Stade Roland Méola d'Injoux-Génissiat NNI 011890101
 - Classement en T5 jusqu'au 22 novembre 2031.

Tests in-situ réalisés sur des nouveaux terrains synthétiques

- Stades Jean Noël Bouvard 2 NNI 013010102 de Polliat et Gaston Gaillard 1 de Saint Martin du Mont NNI 013740101
 - Dossiers transmis à la fédération pour classement.

Vérification de nouveaux éclairages en LED

- Vérification du stade Gaston Gaillard 1 de Saint Martin du Mont NNI 013740101.
 - Dossier transmis à la fédération pour classement.

Vérification programmée

- Eclairage de Meximieux NNI 012440101.

Informations générales

Marquage des différentes surfaces de l'aire de jeu

Le rond central : Le terrain est divisé en deux moitiés par la ligne médiane qui joint le milieu des lignes de touche. Le point central d'un diamètre de 24 cm est marqué au milieu de la ligne médiane. Autour de ce point, est tracé un cercle de 9,15 m de rayon. La distance de 9,15 m se mesure du centre du rond central au bord extérieur de la ligne tracée.

La surface de but : Deux lignes sont tracées perpendiculairement à la ligne de but, à 5,50 m de l'intérieur de chaque poteau de but. Ces deux lignes avancent sur le terrain sur 5,50 m et sont réunies par une ligne tracée parallèlement à la ligne de but.

La surface de réparation : Deux lignes sont tracées perpendiculairement à la ligne de but, à 16,50 m à l'intérieur de chaque poteau de but. Ces deux lignes avancent sur le terrain sur 16,50 m et sont réunies par une ligne tracée parallèlement à la ligne de but.

A l'intérieur de chaque surface de réparation, est marqué le point de pénalty d'un diamètre de 20 cm à 11 m du milieu de la ligne de but et à équidistance de chacun des poteaux.

A l'extérieur de chaque surface de réparation est tracé un arc de cercle de 9,15 m de rayon ayant pour centre le point de penalty.

Les surfaces de coin : La surface de coin correspond à un quart de cercle de 1m de rayon à partir du poteau de corner tracé à l'intérieur du terrain. La distance se mesure de l'extérieur de l'intersection des deux lignes de but et de touche à l'extérieur du quart de cercle.

Pour la CDTIS : JF JANNET